

BA COUTANCES

Athlétisme – Course hors-stade – Athlé-santé

SIEGE : Hôtel de Ville – 50200 COUTANCES

REGLEMENT JAZZ-COLORE **Le 14 mai 2026 à 16h00**

Article 1. Présentation

La manifestation « JAZZ-COLORE » est organisée par le Bocage Athlétique du Coutançais (BA Coutances), club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.), dans le cadre et avec l'autorisation du comité d'organisation du festival « Jazz sous les Pommiers ». Le principe de l'épreuve est un parcours d'une boucle d'environ 2.5 km à parcourir deux fois soit un total d'environ 5 km. Des stands de mousse et de jets de poudre colorée et adaptée sont répartis sur le parcours.

Article 2. Conditions de participation

La manifestation « JAZZ-COLORE » est un parcours pédestre à allure libre ouvert à tous, y compris aux mineurs de plus de 8 ans. Dans le cas où les participants sont mineurs, ils devront avoir l'autorisation du ou des représentants légaux qui procèderont à cette inscription.

Ni classement, ni chronométrage ne sont prévus.

Article 3. Inscriptions

L'inscription à la «JAZZ-COLORE» est à réaliser sur le site internet www.bacoutances-macs.com. Tout candidat doit remplir une fiche d'inscription et régler le montant du droit d'inscription sur ce site.

Toutefois, les groupes de plus de 10 personnes auront la possibilité de faire une inscription groupée en en faisant la demande à sylvain.collette@orange.fr.

Les inscriptions sur place le jour de la manifestation ne seront possibles qu'en cas de places disponibles. Le site internet www.bacoutances-macs.com donnera un suivi de l'évolution des inscriptions.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 15 mars 2026 et se clôturent le 13 mai 2026 à 23h00, exclusivement sur le site internet www.bacoutances-macs.com et dans la limite des places disponibles.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions si la limite des 700 participants est atteinte avant la date de clôture prévue initialement.

Les tarifs :

- Jusqu'au 13 mai 2026 à 23h00 sur le site www.bacoutances-macs.com 18 €**
- le 14 mai 2026, sur place (si places disponibles) 20 €**
- Inscriptions par groupe de 10 personnes 16 €**

Conformément aux usages courants, relatifs aux inscriptions à des épreuves physiques ou sportives, en cas d'annulation de la manifestation «JAZZ-COLORE» ou dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à celle-ci, les paiements seront conservés par les organisateurs et ne pourront donner lieu à aucun remboursement, ni à une quelconque réclamation de la part des personnes inscrites à l'encontre des

organisateur. Cette clause est valable quelles que soient les raisons de l'annulation, décidée par le comité d'organisation ou les autorités, ou de la non-participation de la personne.

Cet article ne s'appliquera pas en cas d'annulation liée à une décision préfectorale.

Article 4. Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité le **14 mai 2026 de 13h00 à 15h30** à l'Espace Saint-Nicolas. Le port visible du dossard est obligatoire pour la participation à la manifestation, et en particulier pour l'accès aux sas de projection de poudre.

Le comité d'organisation fournira également à chaque participant une paire de lunettes, dont le port est fortement conseillé.

Article 5. Santé - sécurité

La « JAZZ-COLORE » n'est pas une compétition, et donc aucun certificat médical n'est demandé pour participer. Néanmoins, la manifestation peut amener à un effort physique et les participants devront déclarer s'inscrire en toute connaissance de cause et se porter garants de leur condition physique.

De même, la poudre projetée est d'origine végétale, et comestible, ainsi que les colorants qui sont alimentaires ; cependant il n'est pas exclu que l'ingestion, l'inhalation ou le contact avec les yeux engendrent des réactions chez des personnes prédisposées. De ce fait, les participants sont invités à prendre leurs précautions, et en tout cas ils s'engagent à ne pas poursuivre l'organisation en cas de défaillance physique ou de problème médical lié à la manifestation.

Une assistance médicale est prévue et des bénévoles sont sur le parcours. Tout participant déclare accepter de se soumettre aux prescriptions éventuelles du personnel médical ou d'urgence. Par ailleurs, les participants admettent que la participation à la « JAZZ-COLORE » comporte certaines contraintes. En acceptant les conditions d'inscription, les participants assument l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve. Ils assument également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive).

Article 6. Assurances

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance en responsabilité civile en conformité avec la nature de l'événement (contrat F.F.A avec la **MAIF** sous le numéro **4121633J**). Il incombe aux participants de s'assurer personnellement par une assurance responsabilité civile.

Article 7. Droit d'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs, ainsi que les ayant droit tels que partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de la manifestation ou du concert qui suit, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

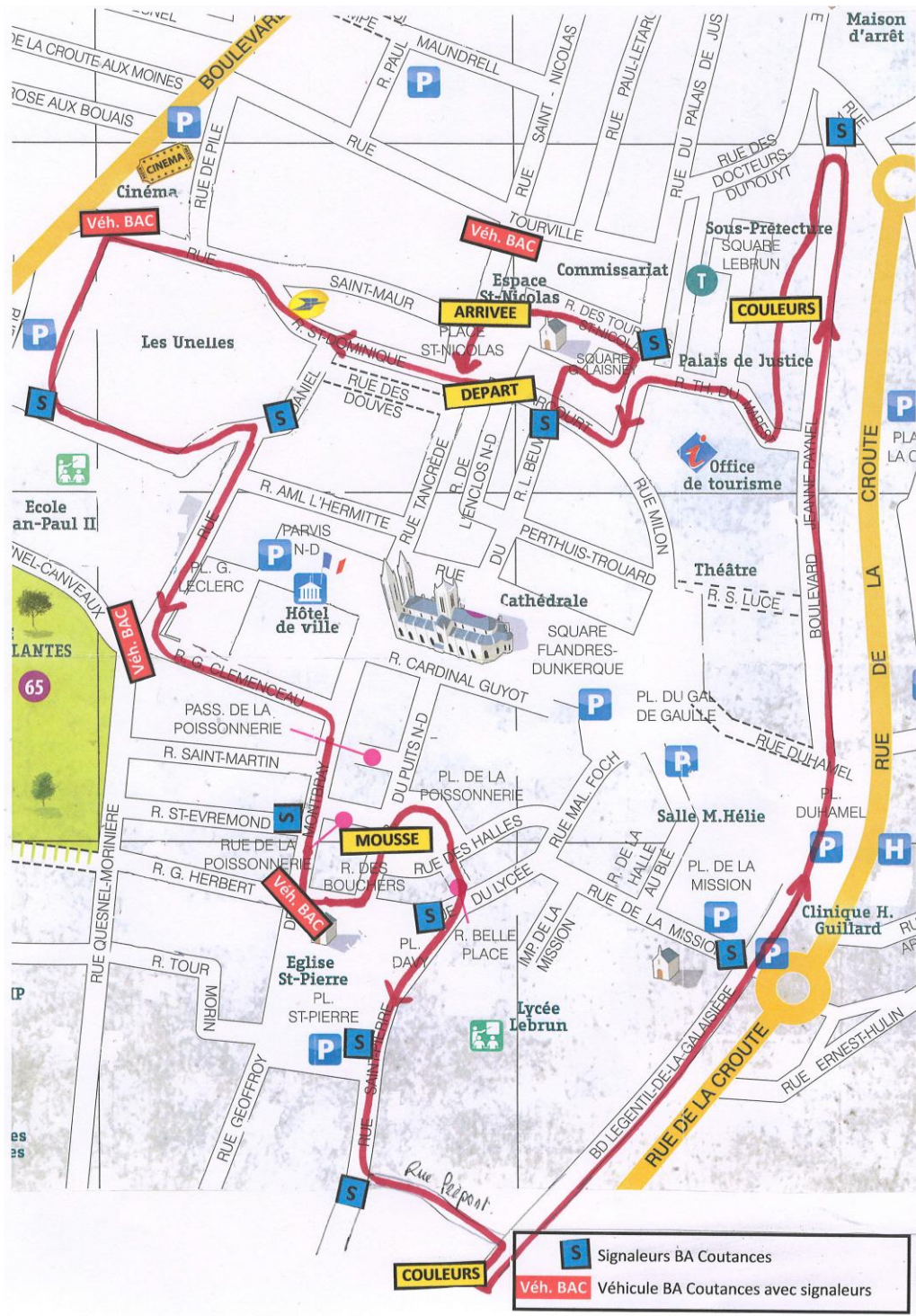
Article 8. Circuit

Le parcours emprunte les rues de la ville de Coutances, il est indiqué sur le site internet et sur le panneau d'affichage de la manifestation. Au vu de ce parcours et de l'affluence attendue, tout participant se doit et s'engage à respecter les personnes et les biens côtoyés au cours de la manifestation, ainsi que l'espace public.

L'accès aux sas de projection de poudre est réservé aux participants, identifiés par le port visible d'un dossard. Une équipe de bénévoles du BA Coutances, identifiés par un tee-shirt de l'organisation est chargée de la sécurité et du respect des règles sur le parcours.

Les participants s'engagent donc à suivre toute préconisation ou directive émise par ces bénévoles.

Un participant qui ne finirait pas le parcours, du fait d'un abandon, d'un problème personnel ou d'une interdiction par une personne habilitée (membre de l'organisation, personnel médical ou de secours, autorités, etc.) ne pourra prétendre à aucun remboursement et ne pourra formuler aucune réclamation.



Article 9. Concert après la manifestation

Un concert est prévu sur la place Saint-Nicolas (fin du parcours), animé par un disc-jockey. Il est ouvert à tous participants à la manifestation et gratuit.

Article 10. La C.N.I.L. et Internet

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par l'intermédiaire du BA COUTANCES, un participant pourra être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit d'en envoyer la demande par le site internet en nous indiquant nom, prénom et adresse.

Article 11. Acceptation du règlement - cas non prévus

Tout participant reconnaît en s'inscrivant avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Le comité d'organisation de la « JAZZ-COLORE », présidé ou représenté par le président du BA Coutances, est souverain pour décider sur l'application de ce règlement et sur tout problème lié à la manifestation « Jazz Colore » et qui ne serait pas traité dans ce règlement.

Le Président
Sylvain COLLETTE